

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire le 02 novembre 2011
à 14h00 au Grand-Pressigny**

L'an deux mille onze, le deux novembre, à 14h00, au Grand-Pressigny, le Conseil Communautaire de la Touraine du Sud, s'est réuni sous la présidence de Monsieur HENault.

NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 60

Présents : 46

Votants : 50

PRESENTS : MME BRAULT, M. CHEVREUIL, Mme DE CROUY CHANEL, Mme SCHULER, M. ROUSSEAU, M. BOIS, Mme PETIT, M. DUSSEaux, Mme LIGAUD, M. SALAIS, M. BOISBOURDIN, M. JOUZEau, Mme ARQUEZ, M. GUICHARD, M. ARNAULT, Mme GAULTIER, M. MAIRE, M. COURCOUL, M. MAURICE, M. VILLERET, M. ROBERT, M. GERVAIS, Mme BRUNEAU, Mme HOUDAYER, M. HENault, Mme DALLE, M. GUILLOT, M. DECHARTE, MME DUBOIS, M. BARBIER, Mme MARCHET, M. MEREau M. FRENEE, M. ANTIGNY, M. LEFEBVRE, Mme CHOMAUD, M. GUYOT, M. CHARRIER, M. NEAU, M. BAISSON, M. DESMEE, M. LACOUR, Mme BRAULT, M. NOUHANT, M. CHARTIER, Mme CHEVALIER.

ABSENTS REMPLACES : M. JOANNES (Mme DALLE), MME LOUAULT (MME DUBOIS), M. BASTARD (Mme CHEVALIER)

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : M. BONNIN (Mme SCHULER), M. MOREVE (M. HENault), M. ROBIN (M. NEAU), M. GUICHARD (M. JOUZEau).

ABSENTS EXCUSES : M. MARCHAIS, MME MANGIN D'OUINCE, M. LOISEAU, Mme JULIEN, M. VERNEAU, M. BRAULT, M. THENON, M. ROBIN, M. DETOT, Mme PASQUIER, M. PERIVIER, M. BRAULT.

M. MAIRE est élu secrétaire de séance.

HABITAT

Yoann RAPPENEau, agent de développement du Pays Touraine Côté Sud et Virginie BOIREAU, chef de projet des compagnons bâtisseurs ont présenté un projet de coopération entre les Pays Touraine Côté sud et Loire Nature.

Ce projet est lié à l'OPAH, son objectif est d'améliorer le confort énergétique par la pratique de gestes simples et favoriser la prise de conscience des ménages par une méthodologie :

- Le choix des familles serait réalisé conjointement avec l'OPAH (travailleurs sociaux...)
- Intervention individuelle pour une cinquantaine de familles (2 à 3 fois dans l'année) : le but de ces interventions est de faire un inventaire de l'électroménager, des habitudes de consommation. Pour ce faire des wattmètres seront placés dans chaque foyer.
- Modules pédagogiques afin de connaître les gestes simples et efficaces dans la réduction des consommations d'énergie.
- Pour conclure un bilan détaillé sera donné aux familles participantes pour quantifier l'économie réalisée.

Aucune participation financière ne sera demandée aux familles.

Des modules collectifs seront réalisés une fois par mois.

Début des actions en janvier 2012, jusqu'en septembre 2012, en collaboration avec le Pays de Racan.

L'animation sera réalisée par les Compagnons Bâtisseurs, des actions collectives pourront avoir lieu avec la CCLD (qui a déjà réalisé cette opération cette année).

Le coût approximatif du projet est de 55 000€, la part restant à charge de la CCTS est d'environ 1 000€

M. CHARRIER demande une évaluation chiffrée de l'économie réalisée par famille : on peut compter sur une économie entre 50 et 300€/an sans toucher le bâti. Un guide des bonnes pratiques sera édité au bout des 3 ans que dure le projet.

Mme. GAULTIER s'interroge si ce projet peut intervenir sur les Résidences Secondaires : les résidences principales seront traitées en priorité.

M. MAIRE demande s'il y aura un accompagnement sur le bâti pour maîtriser davantage la consommation énergétique des foyers : ces actions sont envisageables.

M. HENault soumet au Conseil Communautaire la mise en place de ce projet pour la CCTS en 2012.

POUR	48
CONTRE	0
ABST°	2

FISCALITE

Mise en place de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

M. HENault informe les élus que la CIID remplace les Commissions Communales des Impôts Directs (CCID), pour les Communes membres en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels.

M. HENault propose de dresser la liste des titulaires et suppléants de la CIID.

TITULAIRES			
NOM	PRENOM	ADRESSE	COMMUNE
MARCHAIS	Bernard	6, rue des coteaux	ABILLY
MANGIN D'OINCE	Massabielle	L'épinat	BARROU
TAVARES	Nicole	Les caves de Ris	BOSSAY SUR CLAISE
LIGAUD	Marguerite	17, rue Jean Dufy, la boissière	BOUSSAY
MAURICE	Dominique	La grenouillère	CHAMBON
PELTIER	Jérôme	La croix blanche	CHARNIZAY
BLANCHET	Raymond	6, les lions	CHAUMUSSAY
FRENEE	Jacky	3, rue Vincent Van Gogh	DESCARTES
HENault	Gérard	11, rue des perrets	FERRIERE-LARCON
DECHARTE	Richard	la fauvelière	LE GRAND PRESSIGNY
VERNEAU	Bernard	4, impasse du champs de la cure	NEULLY LE BRIGNON
MARNAY	Guy	8, rue Beausoleil	SAINT-REGLE
LELIEVRE	Bernard	2, les bordes	LE PETIT PRESSIGNY
CHARRIER	Jean-Paul	9, rue Saint-pierre	PREUILLY SUR CLAISE
BAISSON	François	La basse cour	SAINT-FLOVIER
LALOGUE	Jean-François	20, route de Preuilly	TOURNON SAINT-PIERRE
GAULTIER	Janine	10, rue des Granges	LA GUERCHE
CHEVALIER	Bernadette	Poisay	YZEURES SUR CREUSE
ARQUEZ	Micheline	2, rue des Anciens d'Afn	LA CELLE SAINT AVANT
BOISBOURDIN	Pascal	6, place de l'église	LA CELLE GUENAND
ROUSSEAU	Michel	6, la Perruche	BETZ-LE-CHATEAU
SUPPLEANTS			
NOM	PRENOM	ADRESSE	COMMUNE
BRAULT	Patricia	Toucheronde	ABILLY
LION	François	20, route du blanc	BARROU
GANGNEUX	Michel	la fertau de rie	BOSSAY SUR CLAISE
JOUBERT	Fabienne	la verrerie	BOUSSAY
ELIOT	Guy	15 route de crimille	LA ROCHE POSAY
FREMONT	Philippe	4, la belletière	CHARNIZAY
BERNARD	Jean	les rivaux	CHAUMUSSAY
BARBIER	Jacques	10, avenue des Réaux	DESCARTES
BONNEAU	Michel	La Bouterie	FERRIERE-LARCON
VENTROUX	Denise	16, rue du pontreau	LE GRAND PRESSIGNY
LEFEBVRE	Guy	Chapeau	NEULLY LE BRIGNON
FRELON	Dominique	la grisonnerie	PAULMY
BRETON	Maryvonne	6, les bordes	LE PETIT PRESSIGNY
NEAU	André	Route de Boussay	PREUILLY SUR CLAISE
DESMEE	Roger	2, chemin de la fontaine	SAINT-FLOVIER
BRUNET	Stéphane	50, route de Preuilly	TOURNON SAINT-MARTIN
PICHON	Colette	1, rue des remparts	LA GUERCHE
CHARTIER	Alain	12, rue Haute	YZEURES SUR CREUSE
GUICHARD	Dominique	24, route du Château d'Eau	LA CELLE SAINT AVANT
MOREVE	Alain	4, rue du Musée	LA CELLE GUENAND
SCHULER	Andrée	La Philipponnière	BETZ-LE-CHATEAU

M. HENault soumet cette liste au vote.

POUR	50
CONTRE	0
ABST°	0

REOM

M. JOUZEAU présente un nouveau mode de paiement : TIPI (paiement par carte bancaire sur internet).

Caroline explique la procédure de règlement qui s'apparente à un paiement par internet classique. Ne seront pas concernés par ce nouveau mode de règlement les personnes payant par prélèvement bancaire. Ce paiement s'effectuera en une seule fois et ne pourra pas être échelonné.

La mise en place du TIPI génère une modification de la facture.

M. HENault propose la mise en place de TIPI au vote du Conseil.

POUR	50
CONTRE	0
ABST°	0

FINANCES

- Notification des attributions de compensation 2011.

Suite aux transferts de compétences acceptés par toutes les communes de la CCTS, le rapport de la CLECT a lui aussi été validé.

Au titre de l'année 2011, M. HENault présente les attributions de compensation qui s'établiront comme suit jusqu'en **2022**:

Commune	AC 2011	AC 2011 révisée	différence	versement décembre initial	versement décembre révisé
Commune d'Abilly	121 452,84 €	120 341,84 €	1 111,00 €	20 242,14 €	19 131,14 €
Commune de Barrou	31 434,12 €	30 935,12 €	499,00 €	5 239,02 €	4 740,02 €
Commune de Betz le Château	12 661,08 €	12 063,08 €	598,00 €	2 110,18 €	1 512,18 €
Commune de Bossay sur Claise	21 520,68 €	20 668,68 €	852,00 €	3 586,78 €	2 734,78 €
Commune de Boussay	13 466,28 €	13 209,28 €	257,00 €	2 244,38 €	1 987,38 €
Commune de la Celle Guenand	5 381,34 €	4 991,34 €	390,00 €	896,89 €	506,89 €
Commune de la Celle Saint Avant	132 054,06 €	130 997,06 €	1 057,00 €	22 009,01 €	20 952,01 €
Commune de Chambon	1 225,20 €	917,20 €	308,00 €	204,20 €	- 103,80 €
Commune de Charnizay	10 425,48 €	9 922,48 €	503,00 €	1 737,58 €	1 234,58 €
Commune de Chaumussay	851,64 €	590,64 €	261,00 €	141,94 €	- 119,06 €
Commune de Descartes	2 019 981,48 €	2 005 763,59 €	14 217,89 €	168 331,79 €	154 113,90 €
Commune de Ferrière Larçon	3 493,38 €	3 205,38 €	288,00 €	582,23 €	294,23 €
Commune du Grand Pressigny	59 606,82 €	58 551,82 €	1 055,00 €	9 934,47 €	8 879,47 €
Commune de la Guerche	3 206,94 €	2 989,94 €	217,00 €	534,49 €	317,49 €
Commune de Neuilly le Brignon	14 661,96 €	14 336,96 €	325,00 €	2 443,66 €	2 118,66 €
Commune de Paulmy	19 268,88 €	19 006,88 €	262,00 €	3 211,48 €	2 949,48 €
Commune du Petit Pressigny	9 790,02 €	9 464,02 €	326,00 €	1 631,67 €	1 305,67 €
Commune de Preuilly sur Claise	135 310,32 €	134 203,32 €	1 107,00 €	22 551,72 €	21 444,72 €

Il est précisé que la régularisation de l'AC 2011 se fera sur le dernier versement de décembre. En conséquence pour certaines communes, la régularisation est supérieure au montant du dernier versement exceptionnellement, pour ces communes, l'AC sera négative en décembre.

- FINANCES : Propositions d'emprunts

Conformément aux orientations budgétaires, un emprunt a été sollicité auprès de plusieurs organismes bancaires.

Cet emprunt vise à couvrir les opérations suivantes :

- Maisons médicales de Saint-Flovier et Descartes,
- Bar de Ferrière-Larçon,
- Boucherie de la Celle-st-Avant,
- Restaurant de Chambon,
- Atelier relais de Preuilly-sur-Claise,
- Acquisition bâtiment industriel de Descartes,

Le total de ces opérations s'établit à 1 200 000 €.

Une seule banque a répondu : la Caisse d'épargne. Elle fait une proposition d'emprunt à 600 000 € à un taux de 5.69%.

M. HENault décide, à la vue du taux pratiqué, de retirer ce point de l'ordre du jour.

PLAN RIVIERES

- Etude ouvrage

Yohann SIONNEAU présente les cinq offres reçues dans le cadre de la consultation pour réaliser une étude sur 68 ouvrages du bassin versant de la Claise.

L'analyse montre que tous les Bureaux d'Etudes sont susceptibles de répondre convenablement aux exigences techniques du cahier des charges.

Le tableau suivant fixe les différentes propositions financières :

Bureau d'Etudes	Tranche Ferme Prix HT	Tranche Conditionnelle Prix HT	Etude Glogale Prix HT	Note	Classement
NCA Environnement (86)	57 300,00 €	18 900,00 €	76 200,00 €	7,59	4
AQUASCOP (49)	22 510,00 €	6 420,00 €	28 930,00 €	20,00	1
CE3E (27)	56 910,00 €	35 762,50 €	92 672,50 €	6,24	5
SAFEGE (92)	39 350,00 €	13 500,00 €	52 850,00 €	10,95	3
ASCONIT (44)	24 540,00 €	8 890,00 €	33 430,00 €	17,31	2

L'enveloppe estimée pour cette étude est de 25 000 €.

M. JOUZEAU indique que la tranche ferme est un préalable à la tranche conditionnelle, plus orientée vers des actions à cours ou moyen terme sur 10 ouvrages ciblés et dont les propriétaires sont prêts à réaliser des travaux.

Cette tranche conditionnelle permettra donc d'avoir une idée plus précise des moyens techniques et financiers à mettre en œuvre. Il propose donc aux élus de réaliser la tranche ferme ainsi que la conditionnelle.

Le Président propose à l'assemblée de retenir la proposition du Bureau d'Etudes AQUASCOP pour l'étude dans sa globalité :

POUR	50
CONTRE	0
ABST°	0

- Avancée du Contrat Territorial

Les travaux de restauration de la morphologie ont été réalisés au mois de septembre sur l'aval de l'Aigronne au Grand-Pressigny (lieux dits « Favier » et « Gatault »). 2063 t de matériaux ont été apportées dans le lit mineur sur un linéaire de 1865 m.

La jussie a totalement été arrachée entre la limite départementale et le pont de Bossay-sur-Claise. Il en reste cependant énormément sur le bief entre Bossay-sur-Claise et Preuilley.

Les études de suivi de la qualité biologique des cours d'eau du bassin de la Claise ont débuté cette année avec des prélèvements de diatomées (algues brunes microscopiques) et d'invertébrés. Les résultats nous seront communiqués dès cet hiver après analyse.

Deux pêches électriques ont eu lieu le 24 octobre sur le Rémillon à la Celle-Guenand et le Sauvaget à Bossay-sur-Claise soulignant la présence dans ces deux cours d'eau de truites fario. Le Rémillon semble néanmoins en meilleur état que le Sauvaget sur les stations pêchées.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Demande de subvention à la Région dans le cadre du Contrat Régional de Pays.

Les dossiers inscrits doivent faire l'objet d'une délibération approuvant les différents plans de financement.

M Barbier présente les différents plans de financement concernant les opérations de construction d'un atelier relais à Preuilley sur Claise, de création d'un double atelier relais à Descartes et des Zones d'activités du Val au Moine 1 et 2 et du Rond.

M Robert, au vu des tableaux présentés demande si le prix de 7 €HT par M² est identique sur l'ensemble des ZA de la CCTS

M Barbier souligne que la commission développement économique s'est prononcée en faveur d'un prix uniforme sur les ZA du Val au moine 1 et 2 et du Rond à 7 € HT afin de ne pas créer de concurrence néfaste au sein de la CCTS

M Mérault remarque que sur la Za du val au Moine 1 le volet environnemental impacte considérablement le projet et consomme une grande quantité de surface (env 60 %) Le prix est il pour ces raisons augmenté ?

Réponse de M Barbier Non le prix de 7 € Ht est uniforme sur la CCTS.

M Mérault demande à qui incombera l'entretien des surfaces non commercialisées?
Réponse :à la CCTS ainsi, qu'aux entreprises installées.

M Barbier souligne que ces prescriptions ont été imposées lors du dépôt du permis d'aménager mais aussi par le dossier déposé au titre de la loi sur l'eau.

M Hénault remarque qu'il s'agit là des derniers dossiers de ZA qui seront déposés car ensuite la CCTS sera équipée pour répondre à la plupart des demandes.

M Barbier remarque au travers de l'exemple de la ZA du Grand Pressigny qu'il faut rester attentif aux locaux qui peuvent se libérer en centre ville et qui peuvent répondre aux attentes de petits artisans.

M. HENault soumet cette proposition au vote du conseil.

POUR	50
CONTRE	0
ABST°	0

Atelier Traiteur à Descartes : Choix des entreprises :

Ce projet nécessite de retenir différentes entreprises afin de réaliser des études, des contrôles ou des raccordements.

Les entreprises retenues sont :

- Audit énergétique : BET Poureau 7500 € HT
- Raccordement au syndicat d'eau : 1008 € HT
- Bureau de contrôle :Qualiconsult 5160 € HT
- Raccordement Gaz : 1 150,16 € HT pour l'atelier et 391,94 € HT pour le logement ;
- Assurance dommages ouvrages : entreprise SFS pour 6 741,39 € HT

Afin de réaliser les travaux d'aménagement de cet atelier traiteur la CAO s'est réunie et a décidé de retenir les entreprises suivantes :

Résultat de l'appel d'offre, choix des entreprises pour Atelier traiteur à Descartes			
		Atelier en € HT	logement en € Ht
LOT 1 Maçonnerie	DOUADY	42 793,56 €	962,00 €
LOT 2 Charpente	SARL CORNET	7 187,95 €	
LOT 3 Menuiserie	LESPAGNOL	6 312,00 €	3 768,00 €
LOT 4 Plafond	MORAIS	1 650,00 €	
			LOT 5 Plâtrerie PARASOTE
LOT 6 Carrelage	LEFIEF	8 675,00 €	5 017,15 €
LOT 7 Electricité	JOUBERT	27 367,40 €	2 527,66 €
LOT 8 Plomberie	SANI CLIMAT	39 618,81 €	3 081,90 €
LOT 9 Chauffage ventilation	SANI CLIMAT	82 000,00 €	
LOT 10 Cloisons, production froid	BENARD	92 200,00 €	
TOTAL		307 804,72 €	TOTAL
			15 356,71 €

M. HENault soumet cette proposition au vote du conseil.

POUR	50
CONTRE	0
ABST°	0

M Baisson constate que l'on aide les entreprises aux travers de la construction d'atelier relais mais qu'il faudra prochainement aider de la même manière les agriculteurs.

M Maire souligne qu'au travers de ce projet et de son aménagement spécifique il sera difficile de relouer ce local en cas de désistement du porteur de projet.

- DEV ECO : Bar de Ferrière Travaux faux plafond

Suite à la liquidation de l'entreprise Planiso il a fallu retrouver une autre entreprise pouvant réaliser les travaux. Il s'agit de l'entreprise Desbourdes pour un montant de 3 242,26 € HT (Montant initial Planiso : 2 575,61 € HT)

M. HENault soumet cette proposition au vote du conseil.

POUR	50
CONTRE	0
ABST°	0

- DEV ECO : « Val au moine 2 » Etude GRT Gaz

Dans le cadre du projet de viabilisation de cette zone, il est nécessaire de procéder à une étude technique précise sur les conditions de voisinage avec la conduite de gaz passant à proximité immédiate du terrain.

Cette étude est proposée par GRT gaz pour 25 000 € HT.

M. HENault soumet cette proposition au vote du conseil.

POUR	47
CONTRE	0
ABST°	3

Des travaux de sondages afin de repérer précisément la conduite de gaz seront nécessaires, 3 entreprises ont été sollicitées.

Une seule entreprise a répondu : L'entreprise Vernat pour un montant de 980 € HT

M. HENault soumet cette proposition au vote du conseil.

POUR	50
CONTRE	0
ABST°	0

- DEV ECO : Jérôme Rouché « la Caisse à outils » Subvention dans le cadre de l'aide « atout éco 37 »

Le Conseil Général a été sollicité par cette entreprise dans le cadre de travaux immobiliers. Dans le cadre du règlement d'aides « atout éco 37 », le CG apportera une aide de 25 % de 85 000 € ht de travaux soit 21 250 € HT.

Conformément à ce règlement, la CCTS est sollicité à hauteur de 5% soit 4 250 € HT.

Il vous est proposé d'autoriser le Président à procéder au mandatement, qui fera suite à la convention tripartite signée entre les parties.

M. HENault soumet cette proposition au vote du conseil.

POUR	50
CONTRE	0
ABST°	0

- DEV ECO : Bar de Paulmy Choix du maître d'œuvre.

La CAO venant de se réunir, elle constate que la meilleure offre a été faite par M Jean Claude Garnier Architecte à Richelieu avec un taux de rémunération de 7,9% soit une mission de Maîtrise d'œuvre de 15800 € HT (estimation des travaux 200 000 € HT)

L'objectif est de définir un estimatif des travaux à envisager, permettant d'établir la faisabilité économique de l'opération.

M. HENault soumet cette proposition au vote du conseil.

POUR	50
CONTRE	0
ABST°	0

PETITE ENFANCE

M. HENault présente Fleur RENAULT, nouvelle animatrice du Relais d'Assistante Maternelle de Descartes.

Elle prendra rendez-vous avec les différentes communes, afin d'exposer ses projets et actions futurs.

Mme ARQUEZ évoque le travail du Comité de Pilotage Petite Enfance. Il est demandé au Conseil si le COPIL Petite Enfance peut travailler sur la question de l'accueil collectif (micro-crèche), comme il l'a fait pour le RAM.

M. HENault soumet cette proposition au vote du conseil.

POUR	50
CONTRE	0
ABST°	0

INTERCOMMUNALITE

M. HENault demande au conseil de fixer une proposition en retour au plan proposé par le Préfet concernant le SDCI.

M. HENault propose de conserver les frontières de notre territoire tel qu'il est actuellement.

POUR	50
CONTRE	0
ABST°	0

M. BARBIER souligne que cette prise de décision donnera à la CCTS une marge de manœuvre nécessaire à une meilleure appréhension des besoins de notre territoire, tout en étudiant les bénéfices qu'un agrandissement futur pourrait apporter à la CCTS.

TOURISME

- *TOURISME : Mise à disposition bâtiment OT de Descartes*

Suite à la prise de compétence OT Descartes, les biens nécessaires à l'exercice de cette compétence doivent être mis à disposition.

M. HENault demande l'accord des élus pour signer le PV de mise à disposition du bâtiment.

POUR	50
CONTRE	0
ABST°	0

- *TOURISME : Coopération inter-pays / signature accord cadre*

Dans le cadre de la coopération avec la CC des vals de Gartempe et Creuse et le PNR de la Brenne, il est nécessaire de signer une convention entre les collectivités afin de cadrer le rôle de chacun.

POUR	50
CONTRE	0
ABST°	0

- TOURSIME : Coopération inter-pays / groupement de commande

La première action envisagée consiste en la création d'une base de données pour smartphones.

Pour la mise en œuvre de cette action, M. HENAULT demande l'accord du conseil pour créer un groupement de commande sachant que chaque collectivité signera son propre marché.

POUR	50
CONTRE	0
ABST°	0

QUESTIONS DIVERSES

ZIMBRA :

Certains élus demandent que les convocations de la CCTS soient envoyées également dans les mairies, afin d'être prévenus par les secrétaires.

Ils demandent également s'il existe un système d'alertes et de renvois sur une autre boîte mail.

Pour le dernier point, les conditions d'utilisations de ZIMBRA ne le permettent pas.

Néanmoins, une consultation de Zimbra, une fois par semaine permet d'avoir accès aux convocations des réunions (mises en ligne au plus tard le jeudi pour le mercredi suivant).

Dorénavant, les convocations seront envoyées en double aux Mairies.

M. HENAULT propose de réunir le Bureau Communautaire le Jeudi 17 Novembre 2011 à 17h.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la réunion à 17h15

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Fait au Grand-Pressigny, le 2 novembre 2011

Le Président,

Gérard HENAULT

